

15^{ème} législature

Question N :	De M. Franck Marlin (Les Républicains – Essonne)	Question écrite
Ministère interrogé > agriculture et alimentation		Ministère attributaire >
Rubrique >	Tête d’analyse > COVID-19 : Sauvetage de la filière horticole	Analyse >
Question publiée au JO le : Réponse publiée au JO le :		

Texte de la question

M. Franck Marlin attire l’attention de M. le ministre de l’agriculture et de l’alimentation sur les mesures particulières qui doivent être diligentées pour préserver la filière horticole qui se trouve dans une situation critique liée à l’épidémie de COVID-19. Le réseau de distributeurs physiques de la filière a été fermé. La commande publique est à l’arrêt. La filière horticole a vu son chiffre d’affaires réduit à néant. Une évaluation effectuée auprès de 60 producteurs franciliens met en évidence une perte de 15 M€. En plus de ces difficultés, le caractère essentiellement saisonnier de la production de la filière met gravement en péril sa capacité à rebondir en sortie de crise sanitaire. Aujourd’hui, nombre d’acteurs de la filière sont dans l’impossibilité de replanter, faute de ressources. Ils ont pour beaucoup d’immenses difficultés à rembourser leurs prêts déjà en cours. Les solutions récemment mises en œuvre par le Gouvernement ne sont pas adaptées à la filière horticole car les exploitants ne seront pas en mesure de rembourser de nouveaux prêts pour poursuivre l’activité. Il y a donc une urgence absolue à déployer un régime d’aides sectorielles adaptées à la situation spécifique de la filière horticole et à définir un plan de relance de son activité notamment à travers la commande publique. Il souhaite donc savoir si le ministre entend proposer des solutions sectorielles propices à éviter la disparition de la filière horticole française.